



Le mot du Maire



Chères Meroutaines, chers Meroutains,

Toutes les communes votent actuellement leurs budgets 2016. Les conseils municipaux ont à se prononcer sur les impôts locaux. Si la majorité des communes du département maintiennent leurs taux communaux au niveau de 2015, quelques unes votent néanmoins une augmentation et parfois de façon importante (une commune voisine de Meroux vient d'augmenter ses taux de plus de 30 %).

A Meroux, nous nous sommes engagés à baisser les taux des impôts locaux. Notre objectif est que les foyers de Meroux payent, en 2016, la même part communale qu'en 2014 et en 2015 pour la taxe d'habitation et la taxe foncière. Comme les bases imposables sont réévaluées chaque année par l'état, la seule façon pour conserver les mêmes sommes payées est donc de réduire, chaque année, les taux. Ce n'est pas une mesure populiste. Il s'agit simplement pour nous de respecter l'engagement que nous avons pris devant vous en mars 2014.

Malgré les baisses importantes des dotations de l'état qui touchent Meroux comme toutes les autres collectivités, nous pouvons baisser les taux communaux, d'une part en gérant au plus près les dépenses de la commune et, d'autre part, en vous faisant profiter des nouvelles recettes générées par le développement du tissu économique de notre commune.

Je m'engage à vous communiquer, lorsque je les recevrai, les données comparatives des taux communaux des impôts locaux des communes du Territoire de Belfort. Dois-je aussi redire que des taux modérés, et situés dans la moyenne des communes comparables, sont un élément d'attractivité pour l'installation de nouvelles familles dans le village et d'entreprises sur l'emprise de la Jonction ?

Notre endettement est maîtrisé, nos finances sont saines et nous connaissons le cap à tenir pour les mois et les années à venir. Je m'en porte garant.

Stéphane Guyod
Maire de Meroux

Infos village

Révision allégée du PLU (site Bolloré)

Par décision préfectorale, les zones de protection autour du site industriel Bolloré sont en cours de modification. Une révision allégée du PLU est proposée pour l'intégration d'un nouveau plan de zonage. Il est consultable sur le site communal www.meroux.fr Une enquête publique sera diligentée en mairie du 8 juin au 8 juillet.

Le marché communal

Afin d'élargir l'éventail des produits proposés et permettre à d'autres exposants de venir s'installer, le marché communal se tiendra, dès le mois de mai, le dernier vendredi de chaque mois de 17h00 à 20h00 devant l'église.

Le marché de printemps

Il se tiendra les 21 et 22 mai à la salle communale au Fort. Il regroupera de nombreux exposants. Certains seront même installés en extérieur. Vous y découvrirez : bijoux divers, tricot et crochet, peinture sur tous supports, pergamenos, objets en carton, quilling, fleurs, écrivain, patchwork, rémouleur, et bien d'autres surprises... Sur place, buvette et petite restauration.



Commémoration du 8 mai

Comme chaque année, tous les Meroutains sont cordialement invités à participer à la cérémonie patriotique du 8 mai. Voici le déroulement de la manifestation.

- 10h00 : exposition de véhicules d'époque au 6 rue de la Liberté à Moval (dont un véhicule amphibie).
- 10h40 : départ du défilé des véhicules. Les enfants ont la possibilité de monter dans les véhicules et d'aller ainsi jusqu'à Meroux.
- 10h50 : arrivée à Meroux
- 11h00 : cérémonie au monument aux morts devant l'église.
- A l'issue de la cérémonie, un pot de l'amitié sera offert à tous les participants dans la cour de l'école.

Rentrée 2016

Pour faire suite à la réunion avec les parents du lundi 25 avril, les documents spécifiques rentrée 2016 sont disponibles sur le site communal www.meroux.fr sous la rubrique « rentrée 2016 ».

Bien vivre ensemble

Nous tenons à remercier les utilisateurs de la benne de déchets verts, déposée récemment au cimetière, pour avoir parfaitement respecté son principe d'utilisation.

Le printemps arrive, la tonte aussi...

Cette nouvelle saison annonce les travaux d'entretien et d'embellissement des jardins. Afin que chacun puisse profiter sereinement des beaux jours, nous vous remercions de bien vouloir respecter les règles de vie commune et vous rappelons que :



- Le brûlage à l'air libre de déchets verts (produits de la tonte d'herbe et de la coupe d'arbustes) que ce soit par les particuliers ou les collectivités est interdit.
- Les déchets végétaux doivent être déposés à la déchetterie.
- Les horaires de tonte sont les suivants :
Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le conseil municipal a voté



- ✓ Le projet de révision allégée du PLU autour du site Bolloré afin de permettre le déclenchement de l'enquête publique.
- ✓ La validation de l'avant-projet sommaire de la maison intergénérationnelle.
- ✓ La participation communale Employeur Mutuelle Santé Labellisée pour les agents titulaires pour un montant de 20€.
- ✓ La non-opposition au transfert de la ville de Belfort vers la CAB du stade Serzian.
- ✓ Les tarifs du marché communal à partir de la seconde édition : 1.25€ le ML sans électricité et 1.50€ le ML avec électricité.

Le conseil municipal a été informé

- ✓ De l'évolution de la préparation de la rentrée et de la réunion des parents d'élèves le 25 avril.
- ✓ Du dépôt d'un dossier d'appel à projet concernant la rénovation du lavoir communal auprès de la fondation du Patrimoine.



Prochain conseil municipal : le 26 mai à 20h00.

Le coin des associations

Les Archers de la Savoureuse

Le 7 mai, le club des Archers de la Savoureuse organise une séance de découverte gratuite du tir à l'arc, spécifiquement réservée aux féminines à partir de 8 ans. Elle aura lieu dans les douves de l'ouvrage militaire de Meroux de 14h à 17h.



Rappel des manifestations de mai

- ✓ 5 mai : vide-grenier de l'ASDAM à Andelnans
- ✓ 21 et 22 mai : marché de printemps à l'ouvrage militaire

Etat civil

Sauf avis contraire des familles, nous rendrons compte régulièrement dans les Brèves de tous les actes d'état civil.

Mariage :

Richard GRANDHAIE et Elise HEURTER, le 26 mars

Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur.

Divers

Ecole de la deuxième chance

Vous avez entre 18 et 25 ans, vous êtes motivé, vous avez envie de vous en sortir et vous vous interrogez sur votre avenir ? L'école de la deuxième chance est peut-être la solution pour vous. Prenez contact avec l'accueil téléphonique au 03 84 27 58 67.



Dates des prochaines rentrées 2016 Belfort-Montbéliard:

Belfort	Grand-Charmont
10 rue de Londres	Site AFPA 23 rue de Gascogne
25 avril	2 mai
29 août	5 septembre
19 septembre	17 octobre
10 octobre	
2 novembre	
21 novembre	

Il y a 100 ans, Verdun....

Le 29 mai, verra un peu partout en France des commémorations de cette célèbre et terrible bataille de la première guerre mondiale. Pour connaître ce qui sera organisé dans les alentours, vous pouvez vous rendre sur le site verdun2016.org.



Concert au bénéfice des blessés de l'armée de terre.

Le 6 mai à 20h30, à la maison du Peuple à Belfort, la Délégation Militaire Départementale du Territoire de Belfort organise un concert avec Manu LANVIN et, en première partie, the Devil Blues. Les bénéficiaires iront directement à l'association Terre Fraternité qui s'occupe de soutenir les militaires blessés au cours des diverses opérations menées dans le monde par les troupes françaises. Cette action vient en complément de l'aide apportée par l'état. Prix : 18€ à 20€.

Essaims d'abeilles

M. GIRAUD, habitant de la rue de l'ouvrage, est apiculteur. Il se propose pour venir retirer gratuitement les essaims d'abeilles qui vous gênent afin de les installer dans ses ruches. Pour le contacter, appelez le 06 06 43 59 31.



Dernière minute

Dans le cadre du projet de réouverture de la ligne Belfort-Delle, des travaux sont prévus à Meroux, au-dessus de l'ouvrage de la LGV. Ces travaux ont débuté et se déroulent en partie de nuit afin de ne pas gêner les circulations LGV et pour garantir une meilleure sécurité aux entreprises intervenant sur ces lieux.

Le bruit est un sujet sensible et La SNCF fait son possible pour rappeler aux entreprises de tenir compte du voisinage se trouvant à proximité.

La Mairie sera exceptionnellement fermée samedi 7 mai.